

OMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 août 2021

Membres présents : Mrs LAMURE – GARAVEL - PASCAL Mmes - CHAVY – DEFNET – AUCOEUR – BALLESTRA/DUQUESNOY – GUTTY - PASCAL – ROLLET – SAAD/CONDEMINÉ – Mrs HEMET – COTHENET - LUCAS — NESME

Membres excusés : Mme FOILLARD – Mrs BROUSSIN – ANDRIEUX - BERETTI

Secrétaire de séance : Madame Adeline GUTTY

Après lecture, le compte rendu de la séance du 19 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1) Demande de subvention
- 2) Acquisition terrain
- 3) Travaux divers
- 4) Personnel communal
- 5) Commission affaires scolaires
- 6) Désignation référent AIASAD
- 7) Questions diverses



1) Demande de subvention

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier adressé par M. BUATOIS pour demander d'allumer en vert les monuments de la commune lors de la semaine mondiale de sensibilisation aux maladies mitochondriales du 19 au 25 septembre 2021

Le Conseil Municipal accepte et choisit d'éclairer en vert la façade de l'école durant cette semaine de sensibilisation aux maladies mitochondriales.

2) Acquisition terrain

Monsieur LAMURE expose au Conseil Municipal que suite à la création du chemin piétonnier dans le centre du village, entre la rue de la Voûte et la rue de la Treille, il est opportun pour la commune de se porter acquéreur d'une bande de terrain supplémentaire de 25 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AI n°627 situé 119 rue de la Treille.

Après délibération, le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

Vu l'inscription au budget 2021 du montant nécessaire à l'acquisition

Considérant que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 75 000€, un avis des domaines n'est pas nécessaire,
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur LAMURE, le Conseil Municipal unanime,

Décide d'acquérir une bande de terrain de 25 m² à détacher de la parcelle cadastrée section AI n° 627 d'une superficie de 354 m² sise 119 rue de la Treille à Villié Morgon, appartenant à M. CHAGOT et Mme LONGIN moyennant le prix de 2067 €.

Autorise M. le maire ou un adjoint à signer l'acte à intervenir ainsi que tous documents afférents à cette acquisition,

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2021 au compte 2111.

3) Travaux divers

3.1 Monsieur LAMURE donne lecture du devis du SYDER concernant l'ajout d'un nouveau point lumineux n° 0164 au chemin du Colombier. Le devis s'élève à la somme de 115€/an/15ans. Le Conseil Municipal accepte le devis.

3.2 Monsieur LAMURE donne lecture du devis de NET COLLECTIVITES concernant l'acquisition et la mise en place d'une table de ping-pong dans le parc. Le devis s'élève à la somme de 1 781.40€ TTC. Le Conseil Municipal accepte le devis.

3.3 Rénovation d'un plateau pour la création de deux logements

M. LAMURE expose au Conseil Municipal le projet de rénovation du plateau, au-dessus du petit Casino, pour la création de deux logements locatifs T3 et T1, relevant de la procédure adaptée.

- Définition de l'étendue du besoin à satisfaire

M. LAMURE énonce les caractéristiques essentielles de ce programme :

La consultation concernera les travaux de rénovation d'un plateau dans un immeuble existant, appartenant à la commune, pour la création de deux logements locatifs T3 et T1.

- Le montant prévisionnel du marché

M. LAMURE indique que le coût prévisionnel est estimé à 132 000 € HT pour les travaux

- Procédure envisagée

M. LAMURE précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

- Cadre juridique

Selon le nouvel article L 2122-21-1 du code général des collectivités territoriales, la délibération du conseil municipal chargeant le maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaire(s) qui sera (ont) retenu(s) par lui.

- Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'AUTORISER à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet de rénovation d'un plateau pour la création de deux logements locatifs et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le ou les marché(s) à intervenir.

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité.

Des crédits nécessaires sont prévus au budget primitif au chapitre 21

4) Personnel communal

Madame CHAVY informe le Conseil Municipal de la démission de Madame COURTOIS Sylviane, adjoint technique à la cantine, à compter du 1^{er} septembre 2021. Elle propose de faire appel à un prestataire de service pour une période de trois mois. Mme CHAVY donne lecture de la proposition de contrat de RPC situé à MANZIAT (Ain). Le prix de la prestation s'élève à la somme de 4 241.10€ TTC pour trois mois.

Après délibération, le Conseil Municipal unanime,

APPROUVE le contrat de RPC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer ledit contrat.

5) Commission affaires scolaires

Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que l'académie a transmis les dernières modalités du protocole sanitaire qui restent à peu près identiques aux précédentes.

Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que les élèves du CM2 se rendront au restaurant scolaire au premier service jusqu'aux vacances de la Toussaint, dans un premier temps.

Madame CHAVY rappelle au Conseil Municipal que la rentrée scolaire a lieu jeudi 2 septembre 2021. Monsieur LAMURE et Mesdames ROLLET et GUTTY seront présents pour accueillir les élèves.

Madame CHAVY informe le Conseil Municipal que la commune continue de fournir les masques de protection aux enfants à la fin du repas à la sortie du restaurant scolaire.

6) Référent A.I.A.S.A.D.

Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la sollicitation de l'Association Intercommunale d'Aide et de Soins A Domicile (A.I.A.S.A.D.) pour que la commune soit représentée au sein de leur conseil d'administration. Madame GUTTY se porte volontaire pour cette mission.

7) Questions diverses

Madame ROLLET informe le Conseil Municipal que l'inauguration du nouveau nom du groupe scolaire aura lieu samedi 16 octobre à 11h. Au programme : découverte de la plaque sur le fronton de l'école, discours et vin d'honneur sous le préau. Madame ROLLET précise qu'une exposition photos sera réalisée par le Collège et l'école.

Monsieur LAMURE donne lecture au Conseil Municipal du courrier de M. JURISSIC, gérant du café du Beaujolais, concernant des différends avec la commerçante voisine de son établissement. Monsieur LAMURE rencontrera prochainement cette commerçante et propose au Conseil Municipal d'envisager l'installation de spit au sol afin de délimiter l'espace entre leur commerce et éviter ainsi les conflits.

Monsieur LAMURE fait part au Conseil Municipal de la demande de M. COSTA pour participer aux frais de construction d'un mur de clôture entre son terrain et celui de la commune à la zone artisanale des Marcellins. Monsieur LAMURE et un élu responsable se rendront sur place prochainement.

Monsieur LAMURE informe le Conseil Municipal qu'il convient d'équiper la salle des fêtes de vidéoprojecteur, de sonorisation et de nouvelles tables. Des devis vont être demandés.

Monsieur LAMURE demande au Conseil Municipal de fixer les heures de fermetures anticipées des débits de boissons sur la commune durant la période des vendanges. Le Conseil Municipal fixe la fermeture à 23 heures du dimanche au vendredi soir, et à minuit le samedi, du lundi 13 septembre 2021 au dimanche 3 octobre 2021 inclus.

Madame DEFNET fait un compte rendu au Conseil Municipal de l'assemblée générale du club de football.

Monsieur PASCAL informe le Conseil Municipal que la viabilisation du terrain de la future caserne est bientôt terminée.

Monsieur GARAVEL informe le Conseil Municipal de l'ouverture du point infos sur l'esplanade. Le Cru Morgon sera sollicité pour enrichir cet espace touristique.

Monsieur GARAVEL fait part au Conseil Municipal de sa récente visite de l'espace coworking à Fleurie.

Monsieur GARAVEL informe le Conseil Municipal que le SIEVA (syndicat des eaux du Val d'Ardières) prévoit prochainement des travaux de rénovation du réseau d'eau potable au lieu-dit « les Micouds ».

Madame ROLLET informe le Conseil Municipal que les travaux d'évacuation des eaux pluviales devant le bâtiment de la nouvelle maternelle sont achevés.

Madame ROLLET informe le Conseil Municipal qu'un rapport d'étude sur l'aménagement du carrefour vers l'église est en cours.

Madame ROLLET fait part au Conseil Municipal du projet d'étude, mené par Oxyria, pour l'aménagement de la traversée du hameau Morgon.

Madame BALLESTRA-DUQUESNOY informe le Conseil Municipal de sa rencontre avec la directrice de la halte-garderie qui remercie la commune pour l'installation des points d'apports volontaires en bas de l'avenue Jean-Baptiste Sornay et de l'entretien autour de ceux-là.

Madame AUCOEUR propose au Conseil Municipal de se munir d'un signe distinctif à l'occasion des défilés de commémorations.

Madame AUCOEUR fait part au Conseil Municipal que suite à la visite du comité de fleurissement, la commune conserve sa première fleur. Elle informe que des projets sont en cours de réflexion pour l'obtention d'une deuxième fleur.

Madame SAAD-CONDEMINÉ remercie l'ensemble des personnes qui ont œuvré au bon déroulement du cinéma en plein air, surtout les élus en charge de la tenue de la buvette. Des remerciements tout particulièrement à la boucherie LOPES pour leur don de saucisses pour la vente des hot dog. Elle souligne une belle fréquentation pour la diffusion de « Dumbo ». Madame SAAD-CONDEMINÉ propose de reverser le bénéfice de la buvette au nouveau comité des fêtes. Après résultat du vote, 9 pour – 5 contre – 1 abstention, le bénéfice de la buvette sera reversé à l'association comité des fêtes.

Madame SAAD-CONDEMINÉ informe le Conseil Municipal que la distribution de la Gazette se termine. Elle propose de revoir le tracé des tournées de distribution.

Madame SAAD-CONDEMINÉ annonce au Conseil Municipal que le nouveau site internet de la commune sera bientôt effectif.

Les prochaines réunions du Conseil Municipal :

- Mardi 12 octobre à 19h30
- Lundi 8 novembre à 19h30
- Mardi 14 décembre à 19h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.